

Procès-verbal

Assemblée communale 16 décembre 2025

Présidence: Monsieur François Butty

Scrutateurs: MM. Nicolas Rérat et Loris Corpataux

Citoyens habilités à voter en matière communale : 1455

Tractanda:

1. Procès-verbal de l'Assemblée communale du 17 septembre 2025 (ce PV ne sera pas lu; il peut être consulté en ligne sur notre site Internet: www.matran.ch ou commandé au bureau communal).
2. Budget 2026
 - 2.1. Présentation générale du budget de résultats
 - 2.1.1. Acquisition d'un logiciel pour l'accueil extrascolaire (AES)
 - 2.2. Présentation générale du budget des investissements
 - 2.2.1. Remplacement des couverts existants et aménagement d'un préau
 - 2.2.2. Remplacement du camion de la voirie
 - 2.2.3. Assainissement et mise en séparatif du collecteur des eaux usées du secteur Ecole-Forge
 - 2.3. Préavis de la Commission financière et vote du budget global
3. Approbation de la révision intégrale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) adopté par l'assemblée des délégués du 18 septembre 2025
4. Informations du Conseil communal.
5. Divers.

A 20h00, **M. le syndic** souhaite la bienvenue aux citoyennes et citoyens. L'assemblée a lieu à la halle de gym. M. Butty rappelle en effet que la salle communale a été aménagée pour accueillir deux salles de classe pendant les travaux d'agrandissement et de réfection de l'école. La salle communale devrait à nouveau être disponible pour les assemblées communales fin 2027. Il relève également que lors de la dernière assemblée, le Conseil communal n'a pas pu présenter le PowerPoint. Le mystère a été très vite résolu le lendemain, à savoir que notre fournisseur a omis de nous dire qu'il fallait faire une mise à jour du système de transmission entre le PC et le beamer.

D'une part vu l'augmentation de la population et pour le bon fonctionnement de l'assemblée, le Conseil communal a pris certaines mesures. Comme les citoyens ont pu le constater, un contrôle des présences a été fait à l'entrée pour assurer la validité des votes et des décisions. En effet, lors de l'assemblée précédente, une personne s'est annoncée comme n'ayant pas le droit de vote, alors qu'en réalité elle l'avait. L'inverse s'est produit lors d'une assemblée

précédente, à savoir qu'une personne n'ayant pas le droit de vote ne s'est pas annoncée comme telle.

D'autre part, M. Butty demande que lorsqu'une personne souhaite prendre la parole, elle lève la main. Lorsqu'elle obtient la parole, elle se lève si possible, attend le micro puis décline son nom et prénom avant son intervention.

Il nomme ensuite les scrutateurs. Il leur demande de compter les personnes présentes. Puis, il rappelle que pour avoir le droit de vote, il faut bien entendu être domicilié à Matran, mais aussi de nationalité suisse ou de nationalité étrangère titulaire d'un permis C et domicilié dans le canton depuis 5 ans sans interruption. Il demande aux personnes qui n'ont pas le droit de vote de lever la main et aux scrutateurs de les compter : 1 personne non domiciliée à Matran, à savoir le secrétaire communal.

Personnes présentes :	56
Citoyens présents ayant le droit de vote :	55

Il confirme que l'Assemblée a été convoquée conformément à l'art. 12 de la loi sur les communes du 25.09.1980, à savoir par :

- insertion d'un avis dans la feuille officielle,
- affichage au pilier public,
- envoi de la convocation à tous les ménages.

M. François Butty demande à l'assemblée si quelqu'un a des remarques sur la convocation ou le tractanda.

Ce n'est pas le cas. Les préliminaires étant ainsi terminés, l'Assemblée peut délibérer valablement.

1. Procès-verbal de l'assemblée du 17 septembre 2025

Le procès-verbal de l'assemblée communale du 17 septembre 2025 n'est pas lu. Il a été mis à disposition en ligne sur le site Internet www.matran.ch ou a pu être commandé au bureau communal.

M. François Butty ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'assemblée approuve le procès-verbal avec les remerciements à son auteur, M. Olivier Pillonel, secrétaire communal.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	56
Citoyens présents ayant le droit de vote:	55
Approuvent:	54
Refus:	0
Abstentions :	1

2. Budget 2026

Au préalable, **M. François Butty** relève que la présentation du budget se fera selon la méthode suggérée par le Service des communes en regard des diverses expériences vécues lors des assemblées communales depuis l'introduction de MCH2. Il cède la parole à M. Dumoulin.

2.1. Présentation générale du budget de résultats

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente cet objet.

Introduction

L'établissement du budget 2026 s'est avéré plus compliqué que les années précédentes. Les mesures prévues dans le plan d'assainissement des finances cantonales, bien connu maintenant sous le nom de « PAFE », rendent très incertaines les prévisions budgétaires de l'ensemble des communes fribourgeoises.

Le Conseil communal, après une journée entière de travail et plusieurs lectures en séances plénières, est finalement parvenu à élaborer un budget quasiment équilibré.

Il en ressort un déficit de CHF 67'100.-, lequel représente 0,6 % du total des charges. Celles-ci dépassent pour la première fois les CHF 10 millions et s'élèvent à CHF 10'347'400.-, en augmentation de près de CHF 900'000.- par rapport au budget 2025.

Si les charges liées, qu'elles soient cantonales ou régionales, poursuivent une pente ascendante comme c'est le cas chaque année, elles augmentent plus fortement pour notre commune. Actuellement, notre commune grandit plus vite que le reste du canton dont la population a augmenté de 1,5 % sur l'année 2024. Pour notre commune, la population est passée de 1'735 habitants au 31.12.2023 à 1'853 habitants au 31.12.2024, soit une hausse de 6,8 %. Ce phénomène sera identique en 2025 puisque nous venons d'accueillir cet automne notre 2000^{ème} habitant.

M. Dumoulin présente ensuite les différents chapitres du compte de résultats.

0. Administration générale => charges : 947'900.00 / revenus : 56'300.00

L'augmentation principale des charges est due à la modification de l'accès au bâtiment de l'administration communale. Il est prévu en 2026 de changer la porte d'entrée principale de ce bâtiment mais également la porte intérieure qui mène au guichet de l'administration et à l'agence postale. Ceci permettra d'améliorer grandement l'accès à notre administration, notamment pour les personnes handicapées ou à mobilité réduite.

1. Ordre et sécurité publics, défense => charges : 240'000.00 / revenus : 43'000.00

Les charges et revenus de ce chapitre sont quasiment identiques à 2025. Il n'y a pas d'éléments particuliers à mentionner dans ce chapitre qui comprend notre participation à 2 associations de communes : l'ACOPOL (pour la police intercommunale) et le Réseau Santé Sarine (pour la police du feu), mais également nos participations aux frais de curatelle, au stand de tir et à la protection civile.

2. Formation => charges : 3'073'100.00 / revenus : 277'300.00

Les postes les plus importants de ce chapitre sont des charges liées cantonales et augmentent significativement. Il s'agit notamment des postes liés à l'école secondaire, au personnel enseignant de l'école primaire et notre participation au conservatoire.

Le montant concernant les intérêts financiers augmente également en raison des différents emprunts bancaires déjà effectués pour financer l'agrandissement et la rénovation de notre complexe scolaire. Les intérêts financiers sont toutefois répartis dans quasiment tous les chapitres en fonction des différents investissements déjà terminés ou encore en cours mais le montant le plus important est évidemment imputé à ce chapitre.

Comme cela est mentionné au tractanda de cette Assemblée, une dépense nouvelle en lien avec l'acquisition d'un logiciel informatique pour l'accueil extrascolaire est prévue et doit être soumise au vote de l'Assemblée. Il y reviendra à la fin de la présentation de ce budget de résultats.

3. Culture, sports et loisirs => charges : 578'600.00 / revenus : 6'400.00

Si quelques charges liées augmentent du fait de l'augmentation de notre population, par exemple nos participations à Coriolis Infrastructures et à la bibliothèque régionale, la hausse principale des charges de ce chapitre est due à 2 éléments en particulier :

D'une part, une augmentation de la fréquence des animations pour les jeunes de 12 à 16 ans au vu du succès rencontré. Il s'agit de soirées de rencontres avec jeux, repas, discussions encadrées par des animateurs professionnels qui se déroulent principalement sous la forme d'un accueil libre

D'autre part, un abri pour la place de pétanque. Afin de remplacer des infrastructures provisoires, le Conseil communal a cherché une solution pérenne et peu onéreuse pour offrir un endroit abrité de la pluie et du soleil à l'ensemble des usagers de cette place.

Selon l'image affichée, il est possible de prolonger le toit des vestiaires du terrain de foot avec les mêmes matériaux afin d'intégrer cette nouvelle partie de manière idéale au bâtiment existant, ceci pour un montant quelque peu inférieur à CHF 50'000.-. Selon les directives comptables MCH2, cette dépense ne fait pas l'objet d'une demande d'investissement spécifique et est portée au budget de résultats dans ce chapitre.

4. Santé => charges : 893'500.00 / revenus : 6'500.00

Ce chapitre est composé presque en totalité de charges liées qui augmentent légèrement (4 %) par rapport au budget 2025. Les 4 postes mentionnés sur le slide, qui sont des charges liées cantonales, représentent à eux seuls plus de 90 % des charges de ce chapitre.

5. Prévoyance sociale => charges : 1'569'900.00 / revenus : 172'100.00

Les charges les plus importantes de ce chapitre sont la participation aux dépenses des institutions spécialisées pour CHF 551'200.00 et les subsides aux crèches et garderies pour CHF 400'000.00. Ces 2 postes représentent une augmentation de 20 % par rapport au budget précédent.

De plus deux nouveaux postes ont été portés au budget, à savoir la participation de la commune aux prestations complémentaires à l'AVS et à l'AI. Il s'agit là d'effets directs du « PAFE » vu que cette charge, auparavant à la charge de l'Etat, sera désormais assumée par les communes. Cette nouvelle charge représente un montant important : CHF 154'900.-.

6. Trafic et télécommunications => charges : 1'222'800.00 / revenus : 91'000.00

Les charges globales de ce chapitre sont quasiment identiques à celles du budget précédent. Toutefois, certaines charges sont moindres alors que d'autres ont été portées au budget, comme des frais d'études, le raccordement du local de voirie au chauffage à distance ou les abris des futurs arrêts de bus qui se trouveront à proximité de la jonction autoroutière.

A relever également la baisse des ventes des cartes journalières CFF. Pour rappel, le système avait changé au 1^{er} janvier 2024. Les cartes journalières CFF ont été supprimées, remplacées par des cartes journalières dégriffées. Force est de constater que ce système n'est plus aussi attractif qu'auparavant pour la population.

7. Protection de l'environnement et aménagement du territoire => charges : 1'157'100.00 / revenus : 912'300.00

Ce chapitre est divisé en différents sous-chapitres que sont l'eau potable, les eaux usées, la gestion des déchets, l'aménagement, la lutte contre la pollution de l'environnement, le cimetière et l'aménagement du territoire.

Les sous-chapitres de l'eau potable et des eaux usées sont des domaines pour lesquels l'intégralité des charges doit être couverte par les taxes. En cas de bénéfice sur ces 2 sous-chapitre, l'excédent est attribué en partie à la réserve pour le maintien de la valeur des installations (pour de futurs investissements) et en partie à la réserve destinée à l'équilibre du compte (pour compenser d'éventuels déficits). Selon les chiffres portés au budget, ces chapitres seront bénéficiaires en 2026.

S'agissant de la gestion des déchets, les taxes encaissées par la commune (taxe de base et taxe au sac) doivent couvrir au minimum 70 % des coûts globaux liés aux déchets, ce qui est le cas pour notre commune, actuellement à plus de 85 %.

8. Economie publique => charges : 68'600.00 / revenus : 59'000.00

Les chiffres de ce chapitre sont à peu de choses près identiques à ceux de l'année dernière. Les recettes proviennent de la production photovoltaïque du réseau de consommation propre. Pour rappel, il s'agit d'une communauté d'autopartage qui permet de consommer en direct la production créée sur le site situé dans la zone « Champ de Croix » près du terrain de foot.

9. Finances et impôts => charges : 595'900.00 / revenus : 8'656'400.00

Selon les prévisions effectuées, les recettes fiscales devraient augmenter d'environ 11 % en 2026. L'arrivée de nouveaux citoyens, notamment dans le quartier de Champ-Riond et la densification du village, ont un effet direct sur les recettes fiscales de notre commune. Voici les différentes recettes de ce chapitre prévues en 2026.

Impôts sur le revenu des personnes physiques

Avec l'arrivée de nouveaux citoyens en 2026, les impôts sur le revenu des personnes physiques devraient augmenter de CHF 220'000.00, soit une hausse de plus de 5 %.

Impôts sur la fortune des personnes physiques

Concernant les impôts sur la fortune des personnes physiques, ils devraient plus ou moins rester stables par rapport à 2025.

Impôts sur le bénéfice des personnes morales

Les impôts sur le bénéfice des personnes morales devraient augmenter de CHF 100'000.00 en 2026 malgré la réforme fiscale sur l'imposition des personnes morales qui a eu pour effet de fortement diminuer cette recette ces dernières années. Pour compenser les effets de cette réforme, un montant compensatoire est versé annuellement par le canton pendant 7 ans. En 2026, il s'agira du dernier versement et il s'élève à CHF 85'300.00. Je vous rappelle qu'une provision avait été effectuée par notre commune pour prévenir des effets négatifs de cette réforme. Le solde de cette provision est actuellement de CHF 500'000.00 et pourra être utilisée, si nécessaire, lors du bouclage des comptes.

Impôts sur le capital des personnes morales

Concernant les impôts sur le capital des personnes morales, la recette en 2026 devrait également augmenter mais il ne s'agit pas de montants très importants.

Contribution immobilière

En raison de la densification sur le territoire communal, la contribution immobilière est en constante augmentation depuis plusieurs années, ce qui sera encore le cas en 2026. L'augmentation prévue est estimée à CHF 130'000.- et représente 8,9 %.

Impôts sur les gains immobiliers / Droits de mutation

Si les impôts sur les gains immobiliers s'inscrivent en diminution par rapport à 2025, ce n'est pas le cas pour les droits de mutation qui devraient fortement augmenter en 2026. En effet, en tenant compte notamment des ventes des appartements du quartier de Champ-Riond, un calcul très précis a été effectué par la caisse communale permettant de porter au budget le chiffre le plus précis possible.

Il a également été tenu compte, dans la mesure du possible, de la Loi cantonale qui exonère partiellement les personnes qui deviennent propriétaires pour la première fois. En effet, celles-ci ne paient pas de droits de mutation sur les premiers CHF 500'000.- de leur acquisition immobilière.

Totaux de résultats

Ce budget de résultats 2026 est composé de charges pour un montant total de CHF 10'347'400.- et de revenus à hauteur de CHF 10'280'300.-. Il en résulte ainsi un déficit de CHF 67'100.-.

Avec les incertitudes liées à la politique fribourgeoise, le Conseil communal est resté prudent dans l'établissement de ce budget qui s'avère finalement quasiment équilibré. Le déficit projeté de CHF 67'100.- pourra, le cas échéant, être couvert par les fonds propres de la commune.

Dépense nouvelle

Pour terminer, et comme cela a été mentionné dans le Matr'en cause, l'Assemblée communale doit prendre une décision spéciale pour une dépense nouvelle inscrite au budget de résultats, ceci conformément à l'article 5 de notre règlement des finances.

Cet article mentionne que le Conseil communal est compétent pour engager une dépense nouvelle ne dépassant pas CHF 50'000.00. Pour une dépense périodique, à savoir sur plusieurs années, la durée prévisible totale de l'engagement est prise en compte. A défaut de précision temporelle, une durée de dix ans fait foi. C'est le cas pour l'acquisition d'un logiciel informatique pour l'AES dont nous ignorons effectivement la durée de l'engagement. Cette dépense nouvelle, calculée sur dix ans, dépasse ainsi la compétence financière du Conseil communal et nécessite dès lors une décision formelle de l'Assemblée communale. C'est pourquoi cet objet a été porté au tractanda de cette Assemblée.

2.1.1 Acquisition d'un logiciel pour l'accueil extrascolaire (AES)

M. Simon Gabaglio, conseiller communal, présente cet objet.

L'accueil extrascolaire (AES) de Matran connaît une croissance soutenue depuis plusieurs années. Avec l'augmentation du nombre d'enfants fréquentant la structure, la gestion quotidienne devient de plus en plus complexe : inscriptions, présences, facturation, communication avec les parents, coordination du personnel, etc...

Jusqu'à présent, toutes ces démarches étaient effectuées manuellement, au moyen de tableaux et de formulaires papier. Afin de garantir une organisation efficace, transparente et adaptée à cette évolution, le Conseil communal souhaite se doter d'un logiciel professionnel de gestion d'un accueil extrascolaire qui permettra de centraliser et d'automatiser de nombreuses tâches administratives.

Les parents pourront gérer l'inscription de leur(s) enfant(s) et signaler les présences ou absences en ligne, tandis que l'administration bénéficiera d'un outil fiable pour le suivi, la planification et la facturation. Le personnel de l'accueil disposera, quant à lui, d'un accès simplifié aux informations nécessaires au bon fonctionnement quotidien.

Établi sur la base de deux offres, les coûts du logiciel sont estimés à CHF 6'000.- par an, montant inscrit dans le budget communal 2026. Cette dépense modérée contribuera à renforcer l'efficacité, la qualité et la communication au sein d'un service devenu essentiel à la conciliation de la vie familiale et professionnelle de nos citoyens.

M. François Butty remercie M. Gabaglio pour sa présentation et cède la parole à M. Christian Nobs pour le préavis de la commission financière.

M. Christian Nobs, président de la commission financière, donne lecture du préavis de la

commission. « Afin de répondre à un besoin afin de renforcer l'efficacité de ce service, nous prévisions positivement l'acquisition d'un logiciel, ceci pour un montant annuel modéré de CHF 6'000.-.

M. François Butty ouvre la discussion uniquement sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée accepte cette nouvelle charge pour les comptes de résultat.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	56
Citoyens présents ayant le droit de vote :	55
Approuvent:	55
Refus:	0
Abstentions :	0

2.2. Présentation générale du budget des investissements

M. Jean-Luc Dumoulin, conseiller communal responsable des finances, présente cet objet. Pour le budget des investissements, celui-ci comprend 3 volets, les crédits liés, les crédits de paiement et les crédits à voter.



Matran, Assemblée communale

2.2. Présentation générale du budget des investissements

	Dépenses	Recettes
Crédits liés	40'000.00	60'000.00
Crédits de paiements	6'530'000.00	395'500.00
Crédits à voter	1'155'000.00	-
Total	7'725'000.00	455'500.00

Le total des dépenses s'élève à CHF 7'725'000.00 et celui des recettes à CHF 455'500.00.

Pour les crédits liés, il y a un montant de 40'000.- pour les raccordements secondaires et pour les recettes, l'encaissement des taxes de raccordement pour l'eau potable et pour les eaux usées à hauteur de CHF 60'000.-.

Pour les crédits de paiement, il s'agit des investissements déjà votés mais pas encore commencés ou pas terminés. Pour 2026, des dépenses à hauteur de CHF 6'530'000.- sont prévues, dont le détail a été publié dans le Matr'en cause.

Pour les crédits à voter, il s'agit des 3 crédits d'investissement soumis au vote de l'Assemblée communale dans quelques instants. S'ils sont acceptés, ces 3 crédits d'investissement seront intégralement dépensés durant l'année 2026 pour un montant de CHF 1'155'000.-.

2.2.1 Remplacement des couverts existants et aménagement d'un préau

M. Dominique Chenaux, conseiller communal responsable des affaires sociales, présente cet objet.

Comme annoncé dans le dernier Matr'en cause et lors de l'Assemblée communale de septembre 2025, parallèlement à la reconstruction des couverts reliant la nouvelle école à la halle de sport, le Conseil communal s'est penché sur l'état vieillissant des couverts existants autour de cette halle de gymnastique. Il a également cherché une solution pour offrir aux élèves un espace abrité en cas de pluie ou de forte chaleur. Aucun abri de ce type n'ayant été prévu dans les plans initiaux de la nouvelle école.

Ce projet n'était financièrement pas prêt cet automne. Après réflexions et redimensionnement, la solution proposée maintenant nous semble adéquate, économiquement supportable et en cohérence architecturale avec l'ensemble du futur parc de l'école.

Plutôt que de s'engager dans des réparations ponctuelles, toujours onéreuses et ne réglant le problème que temporairement, l'exécutif propose le remplacement des toits des couverts par des éléments esthétiquement similaires à ceux des nouveaux couverts liés à l'école. Il est important de noter que les éléments structurels principaux, à savoir les piliers porteurs et la dalle de sol sont conservés. Ceci permet de maîtriser les coûts tout en modernisant l'ensemble.

Le nouveau préau projeté répondra lui à plusieurs besoins :

- il offrira aux écoliers un espace abrité essentiel pendant les récréations,
- la structure pourra servir lors des manifestations villageoises organisées par les sociétés locales,
- il répondra enfin à une demande récurrente formulée en Assemblée communale pour davantage de lieux ombragés aux alentours de la place de jeu.

Nous jugeons cet investissement judicieux pour la qualité de vie des élèves et de l'ensemble de la population. C'est pourquoi le Conseil communal vous invite à valider le crédit d'investissement de CHF 320'000.- demandé, financé par l'emprunt.

M. François Butty présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 320'000.- qui sera financé par le biais d'un emprunt à moins que la situation financière au moment de l'engagement permette un financement au moyen des liquidités disponibles.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 320'000.- et son financement par le biais d'un emprunt. »

M. François Butty ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 320'000.00 pour le remplacement des couverts existants et l'aménagement d'un préau et son financement tel que proposé.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	56
Citoyens présents ayant le droit de vote :	55
Approuvent:	54
Refus:	1
Abstentions :	0

2.2.2 Remplacement du camion de la voirie

M. Christophe Pierret, conseiller communal responsable de la voirie, présente cet objet.

Parmi les cinq véhicules à disposition de la voirie qui sont très régulièrement entretenus, l'actuel Unimog acquis il y a 14 ans pour quelque CHF 210'000.- est utilisé pour le service hivernal, le transport et le chargement de lourdes charges ainsi que les travaux d'entretien des routes en général. Il doit être opérationnel en tout temps mais il montre d'évidents signes de vieillesse. Il est atteint par la rouille et subit de plus en plus souvent des dysfonctionnements entraînant des coûts d'entretien de plus en plus élevés. Il est par ailleurs toujours plus difficile de trouver les pièces de rechange nécessaires. Pour ces raisons, le Conseil communal vous propose de le remplacer prochainement.

Avec le concours des professionnels de la voirie, une petite étude de marché a été menée par le service technique. Sur la base de 3 offres, la meilleure revient à un camion de la marque MAN TGM 15, 290 4x4 BL CH. Outre le prix le plus bas et le fait que le fournisseur ait offert une reprise du camion actuel (pour les pièces) à un prix intéressant, ce modèle présente l'avantage non négligeable de pouvoir utiliser les accessoires principaux de l'Unimog tels que la lame à neige et la saleuse.

Une variante avec un véhicule électrique a également été envisagée. Cependant, à l'heure actuelle, il n'existe pas sur le marché un tel véhicule de même volume pour le service d'hiver. De plus, il faut tenir compte de l'augmentation des tronçons de mobilité douce, notamment l'accès à la nouvelle gare d'Avry et l'entretien de la future Transagglo.

Si son acquisition est acceptée, la livraison du nouveau camion n'interviendra qu'au début 2027 bien qu'il soit commandé cette année encore pour bénéficier des prix 2025. Le Conseil communal vous demande d'approuver le crédit d'investissement de CHF 285'000.- qui sera en principe financé par l'emprunt.

M. François Butty présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 285'000.- qui sera financé par le biais d'un emprunt à moins que la situation financière au moment de l'engagement permette un financement au moyen des liquidités disponibles.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 285'000.- et son financement par le biais d'un emprunt. »

M. François Butty ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 285'000.00 pour le remplacement du camion de la voirie et son financement tel que proposé.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	56
Citoyens présents ayant le droit de vote :	55
Approuvent:	55
Refus:	0
Abstentions :	0

2.2.3 Assainissement et mise en séparatif du collecteur des eaux usées du secteur Ecole-Forge

M. Bernard Chassot, conseiller communal responsable de l'épuration de l'eau présente cet objet.

En décembre 2021, le Conseil communal avait soumis à l'Assemblée les projets ainsi que les demandes de crédits relatifs aux travaux d'assainissement et de mise en séparatif des collecteurs d'eaux usées, de même que du réseau de distribution d'eau potable, conformément au Plan général d'évacuation des eaux (PGEE). Ces travaux ont été réalisés au cours des dernières années.

Toutefois, au fur et à mesure de leur exécution, une étude complémentaire a mis en évidence que le collecteur du sentier de la Gare ne pouvait pas être réalisé selon le projet initial. Il s'avère nécessaire de mettre en place un nouveau tracé de collecteurs traversant le giratoire de l'école, longeant la halle de sports et rejoignant le point de raccordement situé à proximité du terrain de basket extérieur. Il est à noter que le passage sous le rond-point de la Route de l'Ecole a été réalisé de manière anticipée afin de ne pas devoir ouvrir à nouveau cette route.

Sur la base de l'estimation des coûts de cette nouvelle solution établie par le bureau d'ingénieurs Ernst Fuchs SA, le Conseil communal propose à l'Assemblée communale d'approuver un crédit de réalisation d'un montant de CHF 550'000.-, financé par voie d'emprunt.

Pour information, un montant de CHF 100'000.- prévu dans le 1er projet concernant le collecteur au nord de la Route de l'Ecole ne sera pas utilisé.

M. François Butty présente ensuite le plan de financement pour ce crédit de CHF 550'000.- qui sera financé par le biais d'un emprunt à moins que la situation financière au moment de l'engagement permette un financement au moyen des liquidités disponibles.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission.

« La CFM préavise favorablement le crédit de CHF 550'000.- et son financement par le biais d'un emprunt. »

M. François Butty ouvre la discussion sur ce point.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve le crédit d'investissement de CHF 550'000.00 pour l'assainissement et la mise en séparatif du collecteur des eaux usées du secteur Ecole/Forge.

Résultat du vote à main levée :

Personnes présentes :	56
Citoyens présents ayant le droit de vote :	55
Approuvent:	55
Refus:	0
Abstentions :	0

2.3. Approbation du budget de résultats et des investissements 2026

A l'issue de ces décisions, **M. François Butty** cède la parole à M. Christian Nobs, président de la commission financière, pour son préavis relatif au budget 2026.

M. Christian Nobs donne lecture du préavis de la commission financière.

La CFM a examiné le budget de résultat 2026 quant à la conformité des recettes et des dépenses avec les dispositions légales et les directives du service cantonal des communes. Nous avons comparé l'évolution des charges et produits prévus pour 2026 par rapport au budget 2025 et aux comptes 2024. Pour certaines rubriques, la situation des comptes provisoires à fin octobre 2025 nous a également aidés à contrôler la plausibilité de certains postes du budget.

Ce travail préparatoire a été suivi d'un entretien très ouvert avec le syndic, le conseiller communal responsable des finances ainsi que le boursier communal qui ont répondu à toutes nos questions. Un échange de points de vue constructif et en toute transparence, nous a permis de valider notre opinion quant aux directions dans lesquelles vont travailler nos autorités dans les mois et années qui viennent.

Globalement **le budget 2026**, peut être qualifié de correct, tant du côté des recettes que des dépenses. Le résultat prévu est proche de l'équilibre puisqu'il annonce un léger déficit de **CHF 67'100.-** qui n'est pas alarmant, sachant que les charges en augmentation sont principalement causées par des intérêts financiers liés au nouveau centre scolaire (en construction).

Ce budget tel que présenté peut être approuvé sans réticence par l'assemblée.

M. François Butty remercie la commission financière pour son travail et son préavis. Il relève que l'assemblée doit approuver le budget de résultat et le budget des investissements. Il ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve d'une part le budget de résultat et le budget des investissements 2026, tel que publié dans "Matr'en cause", et d'autre part le préavis de la Commission financière.

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes :	56
Citoyens présents ayant le droit de vote:	55
Approuvent:	55
Refus:	0
Abstentions :	0

3. Approbation de la révision intégrale des statuts de l'Association Régionale de la Sarine (ARS) adopté par l'assemblée des délégués du 18 septembre 2025

M. François Butty, syndic, présente cet objet.

Pourquoi une révision totale des statuts ?

L'Agglomération de Fribourg étant condamnée à disparaître à la suite la révision de la Loi cantonale sur les agglomérations entrée en vigueur le 1er janvier 2023, l'ARS, l'Association Régionale de la Sarine dont Matran est membre depuis sa fondation en 2022, va reprendre la majorité des tâches confiées jusqu'ici à l'Agglo. Pour ce faire, l'ARS doit adapter fondamentalement ses statuts.

Quels sont les objectifs de la révision totale des statuts de l'Association ?

La révision totale des statuts ambitionne de doter le district des structures et compétences nécessaires pour envisager son développement territorial, économique et touristique futur. L'échelle régionale permet de traiter le territoire de manière plus large, de prévoir les infrastructures nécessaires et de prétendre aux subventionnements disponibles pour les financer. La révision des statuts doit également permettre de renforcer les synergies entre les communes et de développer des projets au profit de toute la région. Dans un environnement toujours plus compétitif, il est indispensable de façonner une image cohérente et de positionner le district comme moteur de développement.

Quelles seront les thématiques portées par l'Association ?

Les thématiques et domaines d'activité portés par l'Association seront nombreux : planification régionale, économie territoriale, prestations de mobilité, environnement énergie & climat et promotion touristique, soit à peu de choses près les mêmes tâches que celles assumées jusqu'ici par l'Agglomération de Fribourg, à l'exception notoire de la culture qui sera elle traitée dans un autre contexte encore en cours d'élaboration.

Qu'est-ce que cela change pour Matran ?

En fait pas grand-chose. Le financement des différentes tâches est calculé sur la base de

plusieurs clefs de répartition, dont les critères déterminants varient en fonction des thématiques traitées. Cette mécanique fine permet de tenir compte des spécificités de chaque commune. Le caractère différencié des clefs de répartition ne permet pas de définir un montant en franc par habitant unique pour toutes les communes. Mathématiquement, la contribution moyenne s'établit toutefois à CH 20.-/habitant pour les communes qui ne contribuent pas au financement du transport public urbain et à CH 200.-/habitant pour les communes qui bénéficient de ces prestations. Ceci correspond à peu de chose près aux coûts supportés par la commune de Matran en faveur de l'Agglo jusqu'à maintenant. Une limite d'endettement est par ailleurs prévue à hauteur de CHF 8'000'000.- pour les investissements.

Le principal changement tient à la gouvernance. Contrairement à l'Agglomération de Fribourg qui disposait d'un Conseil d'agglomération (législatif) et d'un Comité (exécutif), le mode de gouvernance de l'ARS reprend, pour l'essentiel, la structure classique d'une association de communes, avec un comité de direction, une commission financière et une assemblée de délégués. La représentativité des communes est assurée dans la composition de l'exécutif. Les différentes tâches seront étudiées et élaborées par des délégations qui émettent des préavis à destination du comité de direction. Cette structure permet d'informer régulièrement toutes les communes sur les activités de l'association, indépendamment de leur implication au sein de l'exécutif. On peut cependant regretter l'aspect de solidarité forte entre les communes membres qui prévalait dans l'Agglo et qui n'existera plus sous la même forme au sein de l'ARS.

Le Conseil communal soutient pleinement cette modification des statuts de l'ARS, modification validée à l'unanimité des délégués des communes le 18 septembre dernier. Il vous invite à prendre connaissance de plus amples informations sur iSarine et sur le site internet dédié <https://www.regionsarine.ch/fr/association/revision-des-statuts-de-lars> et espère vivement que vous approuverez nombreuses et nombreux cette révision qui, soit dit en passant, devra être approuvée par l'ensemble des 25 communes du district avant d'entrer en vigueur en juillet 2026.

Il cède la parole à M. Christian Nobs, président de la commission financière, pour son préavis.

M. Christian Nobs, au nom de la commission, donne lecture du préavis de la commission. « La Commission financière préavise favorablement la révision de ces statuts qui devrait favoriser les synergies au niveau du district/régional. »

M. François Butty ouvre la discussion pour ces statuts.

La parole n'étant pas demandée, l'Assemblée approuve la modification de l'article 16 des statuts de l'Association du cycle d'orientation de la Sarine-Campagne et du Haut-Lac français.

Résultat du vote à main levée

Personnes présentes :	56
Citoyens présents ayant le droit de vote:	55
Approuvent:	55
Refus:	0
Abstentions :	0

4. Informations du Conseil communal

M. François Butty relève que le Conseil communal n'a pas de communication spécifique à faire. Il va ainsi passer directement aux tirages au sort des concours.

Concours du Matr'en cause 78

M. François Butty passe au tirage au sort du Matr'en cause no 78. 6 personnes ont trouvé la bonne réponse, à savoir le nom exact de 5 sommets de nos Préalpes.

Une roulette avec les noms de toutes les personnes qui ont donné la bonne réponse est affichée sur l'écran puis est lancée. Le vainqueur du concours est M. Benoît Guex qui recevra le montant de CHF 50.-.

Concours du Matr'en cause 79

M. François Butty passe au tirage au sort du Matr'en cause no 79. 3 personnes seulement ont trouvé la bonne réponse, à savoir que la photographie a été prise à proximité de la passerelle sur la Glâne près de la déchetterie.

Une roulette avec les noms des personnes qui ont donné la bonne réponse est affichée sur l'écran puis est lancée. Le vainqueur du concours est M. Christophe Burrus qui recevra aussi le montant de CHF 50.-.

5. Divers

M. François Butty ouvre la discussion.

M. Michel Guex demande des renseignements sur l'avancement de l'étude sur l'ancienne école, notamment pour connaître la date du début des travaux.

M. François Butty lui répond que les contacts avec les médecins se passent bien. Des préprojets ont été établis et servent de bases de discussion. De toute façon, les travaux ne pourront débuter que lorsque l'Assemblée accordera un crédit de construction au Conseil communal, ce qui devrait éventuellement être le cas au printemps 2026, mais plus certainement en décembre 2026.

M. Jean-Marc Dousse déplore que la Police intercommunale ait mis des amendes lors de l'enterrement qui s'est déroulé vendredi dernier. Dans un village comme Matran, elle devrait faire preuve de souplesse lors d'événements extraordinaires.

M. François Butty relève que le Conseil communal est désolé de cet état de fait. En effet, la police intercommunale devrait aider au parcage au lieu d'amender les contrevenants. L'administration va mettre en place un processus pour que cela ne reproduise plus.

Mme Sophie Barrelet a constaté que certains automobilistes ne respectent pas le 30 km/h, ce qui est parfois dangereux pour les enfants qui se rendent à l'école ou qui prennent le bus. Elle demande si le Conseil communal ne pourrait pas prendre des mesures préventives ou solliciter la police pour placer des radars.

M. François Butty lui répond que le Conseil communal doit d'abord terminer les derniers travaux relatifs à l'investissement de la zone 30km/h, notamment les marquages qui pourront se faire dès que les températures seront plus clémentes. Par la suite, le Conseil communal pourra faire intervenir afin que la police fasse des contrôles de vitesse.

La parole n'est plus demandée.

A 21h03, **M. François Butty** lève l'assemblée en remerciant les citoyennes et citoyens de leur participation.

Au nom de l'assemblée communale :

Le secrétaire :

O. Pillonel

le syndic:

F. Butty